

# LES CHIENS ET CHEVAUX SUR LES PLAGES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER : LÉGISLATION

Chiens et chevaux sont acceptés sur les plages de l'île de Noirmoutier à certaines périodes et sous certaines conditions. Nous vous remercions de veiller à respecter la réglementation des plages de l'île.

## Législation concernant les chiens

PLAGES DE BÂRBATRE	
<i>Plage du Midi, Plage de l'Océan, Plage de la Croix Rouge, Plage des Onchères, Plage des Boucholeurs, Plage des Sables d'Or</i>	
<b>Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin</b>	Plages accessibles aux chiens, obligatoirement tenus en laisse
<b>Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août</b>	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse
PLAGES DE LA GUÉRINIÈRE	
<i>Plage de la Court, Plage de la Cantine</i>	
<b>Du 15 juin au 15 septembre</b>	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse. Ramassage des déjections obligatoires
PLAGE DE L'ÉPINE	
<i>Plage des Éloux, Plage de l'Océan, Plage Saint-Jean, Plage de la Bosse</i>	
<b>Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre</b>	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse
PLAGES DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE	
<i>Plage de Luzéronda, Plage des Lutins, Plage de la Linière, Plage de la Madeleine, Plage du Vieil, Plage de Mardi Gras, Plage de la Clère, Plage des Souzeaux, Plage de l'Anse Rouge, Plage des Dames, Plage des Sableaux</i>	
<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 9h à 20h</b>	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse

## Législation concernant les chevaux et équidés

<b>PLAGES DE BÂRBATRE</b>	
<i>Plage du Midi, Plage de l'Océan, Plage de la Croix Rouge, Plage des Onchères, Plage des Boucholeurs, Plage des Sables d'Or</i>	
<b>Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin</b>	Plages accessibles aux chevaux et poneys de 8h à 10h et de 18h à 20h. La circulation des chevaux et autres équidés est interdite toute l'année sur les dunes de Barbâtre.
<b>Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août</b>	Plages interdites aux chevaux et autres équidés
<b>PLAGES DE LA GUÉRINIÈRE</b>	
<i>Plage de la Court, Plage de la Cantine</i>	
<b>Du 15 juin au 15 septembre</b>	Plages interdites pour les chevaux et autres équidés
<b>PLAGES DE L'ÉPINE</b>	
<i>Plage des Éloux, Plage de l'Océan, Plage Saint-Jean, Plage de la Bosse</i>	
<b>Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre</b>	Plages interdites aux chevaux et autres équidés
<b>PLAGE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE</b>	
<i>Plage de Luzéronde, Plage des Lutins, Plage de la Linière, Plage de la Madeleine, Plage du Vieil, Plage de Mardi Gras, Plage de la Clère, Plage des Souzeaux, Plage de l'Anse Rouge, Plage des Dames, Plage des Sableaux</i>	
<b>Du 15 juin au 15 septembre</b>	Plages interdites aux chevaux et autres équidés
<b>Exception : de 19h le soir à 10h le matin</b>	Plage de Luzéronde et Plage de la Linière accessibles aux chevaux et autres équidés uniquement à marée basse et sur la partie basse de la plage